

Montréal, le 15 Novembre 2012

Hani Zayat  
Directeur Approvisionnement en électricité  
Hydro-Québec Distribution  
22<sup>e</sup> Étage  
75, boulevard René-Lévesque ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Maxime Lanctôt  
Directeur Développement des affaires  
et Stratégies – Marché de gros  
17<sup>e</sup> Étage  
75, boulevard René-Lévesque ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2219  
Télec. : (514) 289-6723  
lanctot.maxime@hydro.qc.ca

**Objet : Prolongement de l'entente d'intégration éolienne**

Monsieur,

Pour faire suite à la décision D-2012-144 concernant la prolongation de l'entente d'intégration éolienne intervenue le 9 juin 2005 entre Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec Production (l'«Entente»), la présente vise à confirmer l'engagement d'Hydro-Québec Production à prolonger le terme de l'Entente, au-delà du 31 décembre 2012 et ce jusqu'à l'approbation par la Régie de l'énergie de nouvelles ententes d'intégration éolienne. Bien que la prolongation de cette Entente puisse constituer une solution temporaire permettant d'assurer la continuité des services rendus, elle ne devrait être prolongée de manière indue.

Il est également entendu que l'Entente s'applique dans son intégralité à l'ensemble de la production éolienne sous contrat avec Hydro-Québec Distribution au cours de la période de prolongation.

En espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Maxime Lanctôt

Cc : Richard Cacchione, Président Hydro-Québec Production